

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2021

DELIBERATION N° 2021-07-088-DVCS

Nomenclature : 7.1.3

OBJET : TARIFS SAISON CULTURELLE ET FESTIVAL JAZZ EN MARS

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 7 juillet 2021
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 08/07/2021*

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, à vingt heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
Mme DUPRE	procuration à	Mme DUFAU
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. DECKE
Mme PICAT	procuration à	Mme MOUNIER
M. MIREMONT	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

SECRETARE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de pouvoirs: 8
Nombre de votants : 33

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Tarnos est amenée à proposer la gratuité à une certaine catégorie de public (enfants de moins de 12 ans et invités) ainsi que des spectacles entièrement gratuits. Afin de pouvoir indiquer ce tarif dans le logiciel et ainsi pouvoir faire des réservations, des pré-ventes et comptabiliser ces billets il convient d'ajouter un tarif « Gratuit » aux tarifs existants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29;



Vu la délibération n°2021-02-014-DVCS du 4 février 2021

DELIBERE

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs du Festival Jazz en Mars et de la saison culturelle à compter de la saison 2021/2022 et pour les prochaines saisons culturelles :

FESTIVAL JAZZ EN MARS	
	Tarifs
Tarif plein Jazz en Mars 1 soir	20,00 €
Tarif réduit Jazz en Mars 1 soir	16,00 €
Tarif Jazz en Mars 2 soirs	34,00€
Tarif réduit Jazz en Mars 2 soirs	26,00 €
Tarif Jazz en Mars 3 soirs	48,00 €
Tarif réduit Jazz en Mars 3 soirs	36,00 €
Gratuit (-12 ans, invité, spectacle gratuit)	0,00€

SAISON CULTURELLE	
	Tarifs
Tarif plein saison culturelle	12,00€
Tarif réduit saison culturelle	9,00€
Gratuit (-12 ans, invité, spectacle gratuit)	0,00€

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr